

# Connaître les risques naturels sur la Métropole

## Description de l'action :

**Inondation** : l'inondation est la submersion d'une zone habituellement hors d'eau à cause de facteurs naturels ou anthropiques.

### Cavités souterraines :

On recense deux types de cavités : les cavités naturelles (karsts, grottes, gouffres etc.) et les cavités anthropiques (carières, caves, tunnels abandonnés, ouvrages militaires enterrés etc.). Le risque lié à ses cavités réside essentiellement dans leur "instabilité, à la présence possible de "poches" de gaz ainsi qu'à la montée très rapide des eaux lorsqu'il s'agit de cavités naturelles. Y pénétrer, comme s'en approcher, peut être grave de conséquence".

### Retrait et gonflement d'argile :

Lors d'un épisode de sécheresse, les sols argileux sont impactés et déforment le sol en se rétractant, puis gonflent quand l'épisode de sécheresse est terminé.

### Pollution des sols :

Un sol contenant des polluants cause des dégâts biologiques, chimiques qui ont un impact sur son affectation.

## Documents réglementaires :

### Le "Porter à connaissance"

C'est le document de base élaboré par le préfet dans le but d'informer les communes et leurs groupements sur les obligations législatives et réglementaires à respecter, ici pour les risques naturels.

### Le Plan de Prévention des Risques (PPR)

Il est quant à lui réalisé par les services de l'Etat : il réglemente les occupations du sol en fonction des risques présents sur le territoire, qu'ils soient naturels ou anthropiques. Il peut être décliné, par exemple en PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation). Les réglementations du PPR font l'objet d'une traduction dans le Plan Local d'Urbanisme, et toutes les communes sont supposées en avoir un.

## Coût :

Il est nécessaire de prendre en compte les risques naturels, au risque d'un non remboursement de la part des assurances, d'un jugement au tribunal et de graves conséquences sur les biens matériels et sur la sécurité de la population.

## Les moyens :

*Cavités souterraines* : bureaux d'étude en géotechnique et/ou en géophysique.

*Retrait et gonflement d'argile* : bureau d'étude techniques spécialisé.

*Pollution des sols* : bureau d'étude certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent.

## Projet référence :

Rotterdam (Pays-Bas) est une ville fortement exposée aux inondations. Bénéficiant d'une façade maritime parmi les plus fréquentées d'Europe, la ville a mis en oeuvre des aménagements résilients au risque inondations. Le projet "Boompje City Balcony" répond aux défis du changement climatique avec une digue multifonctionnelle qui sépare la ville de la Meuse, tout en sécurisant les mobilités existantes avec un passage routiers dans la digue.